Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2018 Rev. Index : 24 Date de révision: 07.05.2018

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit hthSpa™ FLASH DESINFECTION

Code du produit 11602 hthSpa
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 - ANNEXE VI - Classification chimique internationale
calcium hypochlorite
No CAS:
7778-54-3
Numéro CE:
231-908-7
Numéro index:
017-012-00-7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Secteur d'utilisation
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
Catégorie du produit
PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
PC8 Produits biocides
Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau - Agent de chloration solide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Producteur/fournisseur :
Arch Water Products France désormais au sein de
LONZA SPECIALTY INGREDIENTS
BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE
phone : +33 (0)2 47 23 43 00
fax : +33 (0)2 47 23 12 21

framsds-reach.france.euwater@lonza.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Europe >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670

France - INRS - Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2018 Rev. Index : 24 Date de révision: 07.05.2018

Nom du produit hthSpa™ FLASH DESINFECTION

(suite de la page 1)

Suisse - Pour tout renseignement d'ordre médical, numéro d'urgence du Tox Info Suisse "145" (+41 44 251 51 51).

Africa & Middle East >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671

N.AMERICA >>> ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423 780 2970}

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008

GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS03 GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
hypochlorite de calcium

Mentions de danger
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 3)

(suite de la page 2)

P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P220	Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P260	Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Eau.
P391	Recueillir le produit répandu.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Indications complémentaires:
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances
No CAS Désignation
7778-54-3 hypochlorite de calcium
Code(s) d'identification
Numéro CE: 231-908-7
Numéro index: 017-012-00-7

Impuretés et adjuvants de stabilisation:	
CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9 Reg.nr.: 01-2119486795-18-XXXX	carbonate de calcium
CAS: 10043-52-4 EINECS: 233-140-8 Reg.nr.: 01-2119494219-28-XXXX	chlorure de calcium Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319

(suite page 4)

(suite de la page 3)

CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3	dihydroxyde de calcium Eye Dam. 1, H318	
CAS: 10137-74-3 EINECS: 233-378-2	chlorate de calcium Ox. Sol. 2, H272	
CAS: 7647-14-5 EINECS: 231-598-3 Reg.nr.: 01-2119485491-33-XXXX	chlorure de sodium	
Composants dangereux:		
CAS: 7778-54-3 EINECS: 231-908-7	hypochlorite de calcium Ox. Sol. 2, H272; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Acute Tox. 4, H302	50-<100%
CAS: 10043-52-4 EINECS: 233-140-8 Reg.nr.: 01-2119494219-28-XXXX	chlorure de calcium Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	< 2%
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3	dihydroxyde de calcium Eye Dam. 1, H318	< 3%
CAS: 10137-74-3 EINECS: 233-378-2	chlorate de calcium Ox. Sol. 2, H272	< 2%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :
Ammener les sujets à l'air frais
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

après inhalation :
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :
Rincer à l'eau chaude
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver immédiatement à l'eau.

après contact avec les yeux :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15) et consulter un médecin.

après ingestion :
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Consulter immédiatement un médecin.
Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée
Toux
Etat maladif
Troubles gastro - intestinaux

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2018 Rev. Index : 24 Date de révision: 07.05.2018

Nom du produit hthSpa™ FLASH DESINFECTION

(suite de la page 4)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:
Jet d'eau
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Poudre d'extinction.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
5.3 Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Bien dépoussiérer.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Manipulation :

NE JAMAIS MELANGER A AUCUN AUTRE PRODUIT
NE JAMAIS DISSOUDRE AVANT USAGE

Préventions des incendies et des explosions:
La matière / le produit est un stimulant de feu à l'état sec
Tenir des appareils de protection respiratoire.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2018 Rev. Index : 24 Date de révision: 07.05.2018

Nom du produit hthSpa™ FLASH DESINFECTION

(suite de la page 5)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :
Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine
Ne pas entreposer le produit dans un endroit où la température moyenne quotidienne dépasse 35 °C. Un entreposage à des températures su périeures pourrait entraîner une décomposition rapide, le dégagement de chlore gazeux et une chaleur suffisante pour enflammer des produits combustibles.
Indications concernant le stockage commun :
Ne pas stocker avec les matières inflammables
Ne pas conserver avec les agents de réduction
Ne pas stocker avec des acides.
Autres indications sur les conditions de stockage :
Tenir les emballages hermétiquement fermés
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant
Remarques supplémentaires :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Equipement de protection individuel :
Mesures générales de protection et d'hygiène :
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Protection respiratoire :
Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard
Protection respiratoire en cas de fortes concentrations
Filtre P2.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 7)

(suite de la page 6)

Matériau des gants
Caoutchouc chloroprène
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Protection des yeux :

Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.

Aspect:	
Forme :	poudre
Couleur :	blanchâtre
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	11,5
Modification d'état	
Point de fusion :	100 °C (decomp)
Point d'ébullition :	non déterminé
Point éclair:	non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Le produit n'est pas inflammable.
Température d'inflammation :	
Température de décomposition :	170 - 180 °C
Auto-imflammation :	Non déterminé.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité à 20 °C:	0,8 g/cm³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	217 g/l
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2018 Rev. Index : 24 Date de révision: 07.05.2018

Nom du produit hthSpa™ FLASH DESINFECTION

(suite de la page 7)

Viscosité :
dynamique : Non applicable.
cinématique : Non applicable.

Teneur en substances solides : 100,0 %
9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique / conditions à éviter :
Ne pas entreposer dans un endroit ou la température moyenne journalière dépasse les 35 °C.
En cas d'exposition à une température excessive, le produit pourrait subir une décomposition rapide, avec dégagement de chlore gazeux et d'une chaleur suffisante pour enflammer des substances combustibles.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses
NE JAMAIS MELANGER CE PRODUIT AVEC UN CHLORE ORGANIQUE (Trichloro ou Dichloro) DANS LE MÊME RECIPIENT
Réactions aux agents d'oxydation puissants
Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines
Réactions au contact de matières combustibles
10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles:
Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
10.6 Produits de décomposition dangereux: gaz/vapeurs toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë :
Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LD50	1.300 mg/cm3 (rat)

CAS: 7778-54-3 hypochlorite de calcium		
Oral	LD50	850 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LD50	1.300 mg/cm3 (rat)

Effet primaire d'irritation :
de la peau :
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
des yeux :
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Sensibilisation :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2018 Rev. Index : 24 Date de révision: 07.05.2018

Nom du produit hthSpa™ FLASH DESINFECTION

(suite de la page 8)

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :		
Oral	LC50 - 96 hrs	0,088 mg/l (poisson lune bluegill)
		0,16 mg/l (truite arc-en-ciel)
	LC50 - 48 hrs	0,11 mg/l (daphnées magna)

CAS: 7778-54-3 hypochlorite de calcium		
Oral	LC50 - 96 hrs	0,088 mg/l (poisson lune bluegill)
		0,16 mg/l (truite arc-en-ciel)
	LC50 - 48 hrs	0,11 mg/l (daphnées magna)

12.2 Persistance et dégradabilité
Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.
12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
Effets écotoxiques :
Remarque :
Très toxique chez les poissons.

Oral	LD/LC50	>3.474 ppm (caille bobwhite)
		>5.000 ppm (canard mallard)

Autres indications écologiques :
Indications générales :
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Très toxique pour organismes aquatiques.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.
12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2018 Rev. Index : 24 Date de révision: 07.05.2018

Nom du produit hthSpa™ FLASH DESINFECTION

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation :
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés :
Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Produit de nettoyage recommandé :
Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA	UN2880

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	2880 HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE HYDRATÉ, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
IMDG	CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED MIXTURE, MARINE POLLUTANT
IATA	CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED MIXTURE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe	5.1 (O2) Matières comburantes.
Étiquette	5.1

IMDG

Class	5.1 Matières comburantes.
Label	5.1

IATA

Class	5.1 Matières comburantes.
Label	5.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA	II

(suite page 11)

(suite de la page 10)

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin :	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières comburantes.
Indice Kemler :	50
No EMS :	F-H,S-Q
Segregation groups	Hypochlorites
Stowage Category	D
Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW11 Cargo transport units shall be shaded from direct sunlight. Packages in cargo transport units shall be stowed so as to allow for adequate air circulation throughout the cargo.
Segregation Code	SG35 Stow "separated from" acids. SG38 Stow "separated from" ammonium compounds. SG49 Stow "separated from" cyanides SG53 Stow "separated from" liquid organic substances SG60 Stow "separated from" peroxides
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités exceptées (EQ):	E2
Quantités limitées (LQ)	1 kg
Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	E

IMDG

Limited quantities (LQ)	1 kg
Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 g
"Règlement type" de l'ONU:	UN2880, HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE HYDRATÉ, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 5.1, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

RÈGLEMENT (UE) No 528/2012

A utiliser de préférence avant : voir date sur emballage

(suite page 12)

(suite de la page 11)

Après rinçage dans l'eau de la piscine cet emballage peut être confié à la filière de recyclage

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
Catégorie SEVESO
P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS
E1 Danger pour l'environnement aquatique
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

Prescriptions nationales :

Classe de pollution des eaux :
Classe de danger pour l'eau 2 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
Rubrique(s) ICPE concernée(s) : 4440
15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Informations relatives au Règlement Détergents 648/2004/CE
Ce produit n'est pas un détergent c'est un desinfectant (biocide)
Acronymes et abréviations:
RID: Réglement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
*** Données modifiées par rapport à la version précédente**